

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 15 février 2021

Délibération N°1 du 15 février 2021

Date de convocation

11.02.21

Date d'affichage

11.21.21

**Etaient présents : (20)**

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Serge Planchon Adjoint,

Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Mickaël

Lefebvre (arrivé à 18h15), Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin,

Véronique Obin, Isabelle Poulain, Vincent Prié, Gérard Sadé, Guy Sénécal,

Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

**Etaient Excusés : (3)**

Dominique Paul ayant donné délégation à Vincent Prié, Pascal Ancelot  
ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha, Benoit Boudet  
ayant donné délégation à Maryline Fournier.

Secrétaire de séance : Philippe Gautrot

### BUDGET COMMUNAL

#### Subventions – Versement par anticipation

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maryline Fournier, Maire

Rappelle au conseil municipal les subventions accordées aux associations Espace Georges Thurin (EGT) et Académie Bach ainsi que celle versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Rappelle que pour maintenir le rythme des activités de ces structures et assurer le règlement des salaires au personnel, il est proposé par anticipation au vote du budget de verser des acomptes par douzième sur la base des subventions accordées l'année précédente.

Le conseil municipal, sans préjuger du montant total de la subvention qui sera attribuée, décide :

- d'accorder et de régler sur les mois de janvier, février et mars les sommes correspondant au 1/12<sup>ème</sup> de la subvention attribuée l'année précédente à l'association Espace Georges Thurin, à l'Académie Bach et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

- d'accorder et de régler le 1/12<sup>ème</sup> des subventions aux structures ci-dessus désignées, chaque année jusqu'à la fin du présent mandat.

Ne prend pas part au Vote : Maryline Fournier, Présidente du CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Séance du 15 février 2021 - Page 1